

Formation Référent Harcèlement Sexuel, Agissements Sexistes

Le harcèlement sexuel et les agissements sexistes représentent à la fois un enjeu légal majeur et une réalité humaine aux conséquences profondes sur la santé, la dignité et la qualité de vie au travail.

Au-delà de l'obligation réglementaire de désigner un référent, il s'agit surtout de donner aux entreprises et à leurs collaborateurs les moyens de créer un environnement de travail respectueux et sécurisant.

Cette formation a pour objectif d'accompagner les référents dans leur rôle : comprendre le cadre juridique, reconnaître les situations à risque, accueillir et écouter avec bienveillance, orienter efficacement et agir en acteur de confiance.

Grâce à une approche à la fois rigoureuse et humaine, elle permet de développer les compétences nécessaires pour prévenir et traiter les situations de harcèlement, tout en contribuant à bâtir une culture d'entreprise fondée sur le respect et la dignité de chacun.

Cette formation d'un jour s'adresse aux référents harcèlement sexuel désignés par le CSE (article L2314-1 du Code du Travail) et à ceux désignés par l'employeur dans les entreprises d'au moins 250 salariés (article L1153-5-1 du Code du Travail).

Si vous souhaitez traiter également le harcèlement moral, nous proposons un module sur 2 jours qui traite les 2 types de harcèlement.

Déroulement de la formation

Durée : 7 heures (1 jour)

Profils des stagiaires :

- Référent harcèlement désigné par la direction
- Membre du CSE désigné référent harcèlement
- Membres du CSE
- Responsable et manager
- RH et Direction

Pré-requis : Aucun

Nombre de participants : De 2 minimum à 10 maximum par session

Modalités pédagogiques : Formation présentielle

Objectifs pédagogiques

- Connaître la législation en matière de harcèlement sexuel et agissement sexiste
- Connaître le rôle et les missions du référent sexuel et celui de ses interlocuteurs
- Mettre en œuvre les outils de la prévention
- Mettre en place les comportements appropriés

Contenu de la formation

- Les différents Harcèlements
 - Définition (sexuelle, sexisme)
 - Les chiffres
 - Le code du travail et le code pénal
 - Identifier les comportements assimilables à du harcèlement
 - Exercices : Harcèlement ou pas Harcèlement
- Les rôles et missions du Référent sexuel
 - Leurs missions auprès des salariés, du CSE et de l'employeur

SAS SECURIS-COURS

738 chemin des Rousselles

69640 LACENAS

Email: ndepay@securis-cours.fr

Tel: 06 63 07 28 60



- Les actions de lutte contre le harcèlement sexuel
 - Les actions de prévention : information, sensibilisation, formation du personnel
 - Les actions de remédiation : entretiens avec les harceleurs et les victimes
 - Les actions d'urgences : recours au droit d'alerte
 - Élaborer un programme d'actions annuel
- Informer et sensibiliser
 - Répondre aux idées reçues
 - Les acteurs de la prévention
 - Comment puis-je communiquer sur le sujet
 - Développer une culture de la prévention
- La conduite d'entretien et d'enquête sur le harcèlement sexuel
 - Accueillir une plainte ou un signalement
 - Mener un entretien avec la victime et recueillir les témoignages éventuels
 - Conduire un entretien avec une personne suspectée ou accusée
 - Mener une enquête et présenter ses résultats
 - Mise en situation

Organisation de la formation

Équipe pédagogique : Formatrice Consultante RPS et QVCT, Formatrice Référent Harcèlement, Formatrice en gestion du stress et communication non violente et formatrice en gestion des conflits.

Moyens pédagogiques et techniques :

- Salle de formation
- Diaporama / illustrations / documents concernant le thème traité disponible sur l'intranet de la session
- Mises en œuvre d'outils pédagogiques et ludopédagogiques favorisant la participation active des stagiaires

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Feuille d'émargement
- Formulaires d'évaluation et de satisfaction

Modalités d'accès : Demande de renseignements, inscription soit par téléphone, soit par mail, soit directement sur le site internet maximum 30 jours avant la date de la session.

Formalisation et envoi des devis, documents administratifs dans les 48 h maximum.

L'inscription sera effective après réception de la convention signée.

Modalités de certification

Résultats attendus : Les participants auront acquis les connaissances en matière de harcèlement et seront utiliser les différents outils mis à leur disposition. Ils seront capable d'identifier les différents acteurs internes et externes et mettre en place des actions de prévention et médiation.

Modalités d'obtention : Évaluation formative continue tout au long de la formation

Détails sur la certification : Délivrance d'un certificat de réalisation

Durée de validité : Recommandé tous les 3 ans

Qualité : Moyenne générale de satisfaction de nos stagiaires